Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/24

ID 033-213302813-20240408-3497-DE-1-1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024

Délibération n° 2024_025
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS: 40

Mesdames, Messieurs: Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION: 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

ABSENTS: 3

Mesdames, Messieurs: Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/24 ID 033-213302813-20240408-3497-DE-1-1

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et à l'Administration générale, rappelle à l'Assemblée que Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

CREATION DE POSTES – PLAN DE TITULARISATION

Ces créations de poste se justifient par la nécessité de pérenniser la mission du ramassage scolaire assurée par le service enfance au profit des familles et s'inscrivent dans la continuité de la politique des plans de titularisation et de déprécarisation engagée par la Ville, visant à l'amélioration des conditions d'emplois d'agents jusqu'ici contractuels, notamment au regard de leur ancienneté de service et de leur manière de servir.

Ces postes permanents à temps complet ont pour missions principales d'assurer l'accompagnement des enfants lors du ramassage scolaire, de proposer et d'animer des activités de loisirs et de détente adaptées à chaque âge, de renforcer les équipes d'animation lors de la pause méridienne et des TAP.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Ages de la Vie	Enfance Education – Service Enfance	Nouvelle situation : Animateur enfance/accompagnateur transports scolaires H/F	Animation	Adjoint d'animation	С	8

CREATION DE POSTE - CONTRAT DE PROJET

Cette création de poste en contrat de projet, au sein du Bureau Information Jeunesse, a pour finalité de coordonner l'organisation d'un nouvel accueil européen.

Ce poste à temps complet a pour missions principales de participer aux accueils et séjours européens de l'année 2024, d'animer les vacances apprenantes, d'accueillir, informer et orienter le public jeune, de gérer les besoins administratifs de la structure.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Ages de la Vie	Service Jeunesse réussite éducative parentalité	Nouvelle situation : Informateur jeunesse H/F	Animation	Adjoint d'animation	С	1

OUVERTURE DE POSTES AUX AGENTS CONTRACTUELS

Eu égard aux difficultés de recrutement sur certains métiers en tension ou aux caractéristiques très techniques, et des candidats reçus et recrutés, notamment de nationalité étrangère, il est proposé d'adjoindre aux conditions d'emploi des postes permanents du tableau des effectifs ci-dessous énoncé la possibilité de recourir à des agents contractuels.

Tableau des	nostes du	nersonnel	nermanent
i abicau ucs	มบรเธร นน	DCI 301111CI	permanem

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre	Cat	ETP	l
------	-------------------	-------------------	---------	-------	-----	-----	---

				d'emploi cible		
Cabinet du Maire	Développement	Chargé de mission urbanisme interface droits des sols H/F	Technique Administrative	Ingénieur Attaché	Α	1
Pôle Ages de la Vie	Enfance Education – Service Education	Chef d'équipe restauration et entretien des écoles H/F	Technique	Agent de maîtrise	С	1
		Agent d'entretien et de restauration des écoles H/F		Adjoint technique	С	1
	Petite enfance	Educateur de jeunes enfants H/F	Sociale	Educateur de jeunes enfants	Α	8
Pôle Territoires et Vie locale	Culture – Service lecture publique	Animateur multimédia référent espaces publics numériques H/F	Animation	Animateur	В	1
	Cohésion sociale et territoriale – Service	Chargé de mission politique de la ville/animation territoriale H/F	Administrative	Attaché	Α	1
	professionnelle	Conseiller en insertion professionnelle H/F	Sociale	Assistant socio- éducatif	Α	0,5
			Administrative	Rédacteur	В	
Pôle Cadre de Vie	Proximité tranquillité et espace public – Service médiation sociale	Chef de service médiation sociale – coordinateur CLSPD H/F	Administrative	Attaché	Α	1

Ces postes des cadres d'emplois et catégories susvisés, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les rémunérations sont calculées par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois visés auxquelles se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

SUPPRESSION DE POSTE

Dans le respect des dispositions réglementaires et statutaires, il convient de procéder à la mise à jour des situations individuelles des agents placés dans l'année en situation de retraite pour invalidité, de disponibilité d'office ou d'inaptitude totale et définitive à leur poste ou à toute fonction et qui ont été remplacés.

Cette mise à jour conduit à une suppression de poste permanent à temps complet.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Ages de la Vie	Enfance Education – Service Education	Agent spécialisé des écoles maternelles H/F	Sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	С	1

Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024 Publié le 09/04/24

ID 033-213302813-20240408-3497-DE-1-1

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 27 mars 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE:

ARTICLE UNIQUE : de modifier le tableau des postes et effectifs tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 8 avril 2024

<u>Patricia NEDEL</u> Secrétaire de séance Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.